

# LE SERVICE PRÉVENTION DU CDG81

Le Centre de gestion exerce de nombreuses missions auprès des diverses structures territoriales dans le but de faciliter le dialogue social entre les agents et ces dernières.

Le Centre de gestion vous aide dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels au sein de votre organisme afin de vous mettre en conformité avec les exigences légales et ainsi vous permettre de vous inscrire dans une démarche d'amélioration des conditions de travail de vos agents.

La proximité que nous maintenons avec les collectivités, ainsi que notre expertise dans le domaine de la gestion des ressources humaines de la fonction publique, nous permettent de vous proposer des solutions adaptées à vos besoins.



*« Quand on peut prévenir,  
c'est faiblesse d'attendre. »*

*Jean de Rotrou (dramaturge et poète français • 1609-1650)*



**Obligation de nommer un assistant de prévention.**

Décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié

**Obligation de l'employeur de protéger la santé mentale et la sécurité physique des travailleurs.**

Article L. 4121-1 du Code du travail

**Est responsable pénalement toute personne physique ayant manqué à une obligation de prudence et/ou de sécurité.**

Article 121-3 du Code pénal

**Est puni d'1 an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures.** | Article 223-1 du Code pénal



## ACCOMPAGNEMENT À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Cette prestation d'accompagnement vise à développer au sein de votre structure une autonomie et une sensibilité en matière de prévention des risques professionnels. Cette prestation nécessite un travail collaboratif constant avec l'agent référent du projet désigné au sein de votre structure. Cet agent coordonnera les travaux de réalisation des documents réglementaires de prévention à mettre en œuvre.

### ◀ LES AVANTAGES ▶

Autonomie

Responsabilisation

Transfert de compétences

**Un déroulement en 7 ÉTAPES** : Réunion d'information aux élus et aux agents > Identification du référent projet > Formation sur la méthodologie > Identification des unités de travail par le référent > Travail intersessions par le référent > Bilan mi parcours et bilan final avec le référent > Restitution aux élus et aux agents

### + Accompagnement à l'évaluation des risques professionnels

VOUS créez VOTRE document unique d'évaluation des risques professionnels avec l'aide de NOTRE pilotage.

### + Accompagnement à la mise à jour de votre évaluation des risques professionnels

VOUS procédez à la mise à jour de VOTRE document unique d'évaluation des risques professionnels, avec l'aide de NOTRE pilotage.



## L'ÉLABORATION « CLÉ EN MAIN » DE VOS DOCUMENTS DE PRÉVENTION

Cette nouvelle prestation vient compléter la prestation d'accompagnement proposée, afin de répondre au besoin croissant d'élaboration des documents réglementaires en prévention des risques professionnels.

L'élaboration de ces documents sera effectuée par notre équipe du CDG81.

### ◀ LES AVANTAGES ▶

Expertise

Flexibilité

Réactivité

Gain de ressources

Gain de temps

**Un déroulement en 4 ÉTAPES** : Réunion d'information aux élus et aux agents > Identification des unités de travail > Mise en œuvre de la prestation par le conseiller en prévention > Restitution aux élus, réunion aux agents

### + L'évaluation des risques professionnels

NOUS créons VOTRE document unique d'évaluation des risques professionnels.

### + L'analyse d'un ou plusieurs facteurs de pénibilité

NOUS réalisons VOTRE étude de pénibilité au travail.

### + La mise à jour de l'évaluation des risques professionnels

NOUS réalisons la mise à jour de VOTRE document unique d'évaluation des risques professionnels.

**CES PRESTATIONS PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉES LES UNES AUX AUTRES, N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ.**

Le point sur...

#### Le document unique

Observer les postes

Évaluer les risques

Hiérarchiser les risques

Établir un plan d'action

Améliorer les conditions de travail

Le point sur...

#### Les facteurs de pénibilité

Travail de nuit

Travail répétitif

Agent chimique dangereux

Postures pénibles

Manutention manuelle

Bruit

Températures extrêmes

Travail en équipes successives alternantes

Travail hyperbare

Vibrations

# ANIMATION DU RÉSEAU DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

L'assistant de prévention (AP) permet de sensibiliser au sein des collectivités élus et agents sur les questions de prévention des risques professionnels.

L'assistant de prévention, selon les moyens et le temps alloués à la mission, sera en capacité de :

- ▶ Créer le lien entre la structure et le conseiller en prévention du CDG81
- ▶ Prévenir les risques / Alerter son employeur
- ▶ Développer la connaissance générale sur la prévention
- ▶ Améliorer les conditions de travail
- ▶ Veiller au respect de la réglementation
- ▶ Assurer la bonne tenue du registre de santé sécurité au travail

**Un déroulement en 3 étapes** : Identification du besoin en AP > Aide à la nomination des AP « lettre de cadrage » > Animation du réseau des AP (ateliers thématiques, sensibilisations)

Cette prestation **NON FACTURÉE**, comprise dans votre affiliation à notre CDG, peut être complétée par toutes les prestations proposées par le service prévention du CDG81.

## Prestations complémentaires

### **Prestations non facturées** (pour les collectivités affiliées)

- État des lieux en hygiène et sécurité
- Conseil et assistance
- Participation aux séances du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Animation du réseau des assistants de prévention (sensibilisations et ateliers thématiques)
- Animation de conférences en matière de prévention

### **Prestations facturées**

- Conseil sur les méthodes et techniques de travail avec visite sur demande de la structure adhérente
- Proposition d'une méthodologie d'analyse des accidents de service et de l'absentéisme
- Mission ACFI
- Réalisation de sensibilisations, d'ateliers au sein de la structure et sur demande spécifique, etc.
- Réalisation d'études ergonomiques de travail
- Prestations sur mesure sur demande de la structure et après étude de faisabilité par nos équipes